

Newsletter avril 2017

Nouvelles du Bassin d'Arcachon, de son bassin versant et de l'écologie en général

TRAVAUX MARITIMES

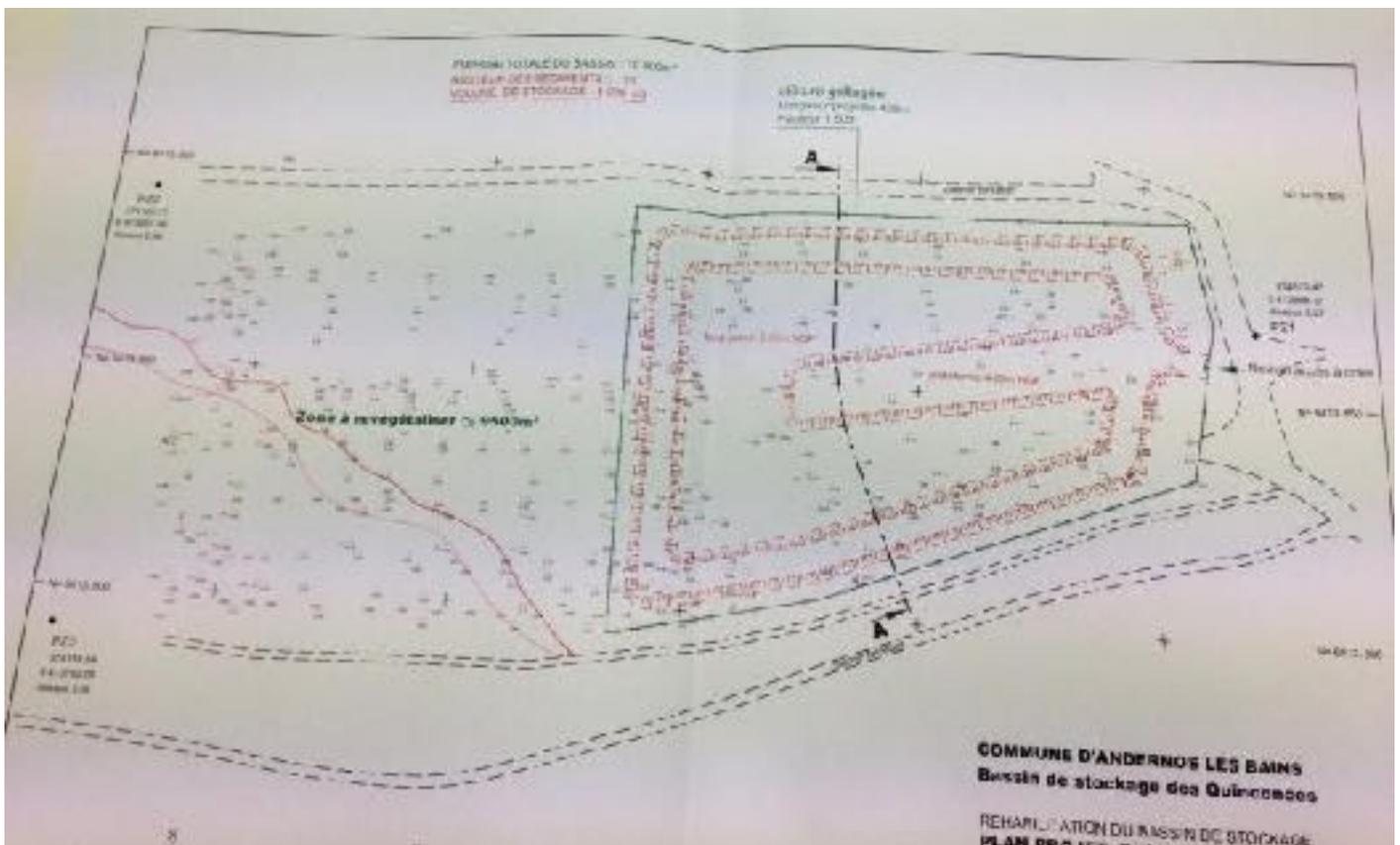
VASES DES PORTS ET DES CHENAUX

Les demandes concernant le dragage des ports et chenaux sont en augmentation. Pourquoi ? Chacun a pu constater que depuis la disparition des herbiers de zostères sur le littoral du Nord Bassin, la vase n'étant plus maintenue par les rhizomes (racines) de ces plantes, elle est remise en suspension et se dépose dans tous les creux : esteys, chenaux et ports. D'où la nécessité de draguer plus souvent. Ainsi, le dragage du chenal (artificiel) de la halte nautique au bout de la jetée d'Andernos a été abandonné car il est à refaire tous les 3-4 ans : actuellement, ce sont 1,70 m de vases fluentes qu'il faudrait enlever ! Le dragage du port ostréicole d'Andernos, prévu à l'automne prochain, est prioritaire : il faut permettre aux professionnels de sortir vers leurs parcs ou lieux de pêche et de rentrer de façon optimale en fonction des marées.

Dans l'impossibilité d'aménager un bassin de décantation à proximité directe, il a été décidé que ce dragage serait mécanique (vases retirées à l'aide de pelleteuses dans le port à marée basse). L'expérience montre que ce procédé nuit gravement à l'écosystème du Bassin : une quantité certaine de vase est remise en suspension, entraînant une turbidité des eaux telle qu'elle empêche la repousse des herbiers. Nous pensons toujours qu'un dragage hydraulique (pompage des vases et dilution à 1/10 et transport par une canalisation vers le bassin des Quinconces) est moins impactant. Or l'ancienne canalisation enterrée entre le littoral et le bassin des Quinconces permettant de transporter les sédiments dilués vers le bassin de stockage / séchage des Quinconces n'est plus utilisable...

Le Conservatoire du Littoral, devenu propriétaire du foncier aux Quinconces et dont la volonté est de rendre son acquisition à la nature par un démantèlement de l'installation, a néanmoins accepté l'utilisation provisoire du bassin de stockage réduit de moitié (1 hectare au lieu de 2) en attendant l'ouverture de la plateforme de valorisation prévue sur la commune d'Arès.

Sa capacité nouvelle permettrait de stocker 4000 m³ de vase du port ostréicole (voyez notre photo du projet ci-dessous).



TRAVAUX DE CARÉNAGE

Si vous avez un bateau, vous savez ce que le mot carénage signifie. La coque d'un bateau qui reste au mouillage en permanence ou pendant quelques mois se couvre d'organismes marins, algues, coquillages (appelés ici cracoyes) ou petites huîtres. Comme ces aspérités sur la coque freinent la vitesse des navires, il est nécessaire de procéder à un nettoyage de la coque, appelé carénage. Une fois grattée, la coque est le plus souvent traitée avec une peinture anti-salissures, dite antifouling.

Il s'est vendu sur le Bassin d'Arcachon jusqu'à 23000 litres d'antifouling par an (étude Géomer). Or il n'existe pas de peinture antifouling écologique : un antifouling est toujours - quelles que soient les molécules utilisées - un biocide dangereux pour les organismes marins mais aussi pour l'homme. C'est tellement vrai que sur le Bassin d'Arcachon, certains ostréiculteurs ont fait le choix de ne plus utiliser d'antifouling.



(voyez cette affiche sur la cabane d'un ostréiculteur au port d'Andernos).

À ceux qui seraient tentés d'utiliser le cuivre en lieu et place d'un antifouling, il faut expliquer que ce n'est pas une bonne idée. En effet, le taux de cuivre contenu dans les eaux du Bassin d'Arcachon est déjà très élevé. Ce cuivre se retrouve dans la chair des huîtres, et une fois le seuil atteint, l'huître n'est plus commercialisable. Les ostréiculteurs ont aussi banni le cuivre pour le traitement de leurs coques.

*Il est donc vivement recommandé de suivre la réglementation en vigueur ou bien d'utiliser des solutions alternatives pour nettoyer la coque de son bateau (la meilleure solution : l'huile de coude !). **Il est interdit de rejeter les effluents de carénage dans la nature, ils doivent être récupérés.** La réglementation est consultable ICI: <http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org/medias/files/re-gles-care-nage.pdf>*

Or la plupart des aires de carénage existantes ne sont pas aux normes, les peintures et l'antifouling grattés repartent dans le milieu. Il est urgent d'exiger des aires de carénage avec récupération des effluents.

LA NATURE N'EST NI UNE POUBELLE NI UNE AIRE DE JEUX



Régulièrement, des adhérents amoureux de nature nous signalent des dépôts de déchets, de chantier ou autres, faits par des particuliers ou des professionnels (la déchèterie est payante pour eux). Généralement, ces dépôts sont faits le soir, discrètement, dans des coins de forêt ou des zones humides tout autour du Bassin. C'est le cas très souvent dans le secteur du Communal à Andernos ou la zone de Mouchon à Lanton. Récemment, les contrevenants ont été identifiés et ont dû payer une amende.

Autre constat récent: le passage de motocross dans une zone humide, près d'une mare à tritons. Une plante protégée car très rare y poussait. Il s'agit de l'isoète (hitrix) nom bien connu des amateurs de mots croisés. Voir notre photo. Le biotope de cette plante a été détruit par le passage de ces véhicules.

Nous avons alerté la municipalité et le Conservatoire de Botanique (CNBSA) et des protections ont été mises en place assorties d'une mise en garde (notre photo)



Circulation motorisée interdite

(art. L.362-1 et L.362-2 Code l'environnement
art. 163-6 du Code forestier)

Dépôts sauvages interdits

(art. R.635-8 et R.632-1 du Code pénal
art.L161-1 du Code forestier)



Réalisation : mairie d'Andernos-les-bains /serviceenvironnement - Ne pas jeter sur la voie publique-

COURS D'EAU PROPRES

Malgré un temps rêvé pour une sortie dans la nature, l'opération menée samedi 22 avril conjointement par les associations Bétey Environnement et les Écocitoyens n'a malheureusement attiré que de rares adhérents et amis et quelques membres du Conseil citoyen des jeunes d'Andernos. Nous ne cacherons pas notre déception : le ramassage des déchets dans les ruisseaux est à nos yeux une action de terrain concrète et nécessaire qui, s'ajoutant à nos actions pédagogiques et de sensibilisation, vient contredire la réputation d' "anti-tout" qu'on voudrait nous faire...



Comme nous l'écrivions, on ne revient jamais bredouille. C'est ainsi que trois équipes, réparties sur le ruisseau de Comte, le Bétey et le Massurat, ont rapporté des quantités de plastique, d'emballages alimentaires, de canettes, de bouteilles (verre ou plastique) et autres objets insolites comme une chaussure, Mais pas de grosse prise, comme ce fut le cas lors de précédentes "pêches aux déchets ».

Nous avons constaté le niveau extrêmement faible de l'eau pour la saison, notamment dans le Massurat, totalement à sec - du jamais vu.

EXPOSÉ EN 4ème AU COLLÈGE D'ANDERNOS

*Sollicités par Mme Henriques, professeur de français au collège André Lahaye d'Andernos, nous sommes intervenus pour parler de l'écosystème marin du Bassin d'Arcachon et de ses dérèglements. C'était l'occasion pour les élèves d'apprendre du vocabulaire spécifique et de parler chiffres (marées, niveau de la mer, etc...) dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire).
La présentation est visible sur notre page Facebook et notre site [ICI](#)*

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

RÉUNION MENSUELLE

ATTENTION ! La réunion mensuelle aura lieu **vendredi soir 5 mai à 20h30 à la Maison du Port**. Au menu, le retour du jardinage bio et des sujets d'actualité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée générale ordinaire aura lieu **samedi matin 19 août**, à 9.30 h. Notez la date ! Notez aussi le lieu : la salle de la RPA n'étant plus disponible, elle se tiendra à la salle de réunion au **46 avenue des Colonies à Andernos (salle du Sybarval)**

ADHÉSIONS / COTISATIONS

Les reçus fiscaux pour l'année 2016 ont été envoyés voici un mois. Si vous n'avez rien reçu, c'est que vous aviez payé fin 2015 la cotisation 2016 et que vous n'avez pas encore réglé celle de 2017, cela arrive. Vous pouvez encore le faire jusqu'au 10 août, date de clôture des comptes avant AG.

Nouveau ! Vous pouvez régler avec votre carte bancaire sur un site sécurisé. Hello Asso, une plateforme de service aux associations, met à disposition des associations ce moyen de paiement. C'est pratique et sûr. Jusqu'à présent, tous les versements nous ont été virés par Hello Asso directement sur le compte de l'association. Pour le faire, cliquez [ICI](#)

En attendant de nous voir lors d'une réunion mensuelle... retrouvez nous :

Sur notre site Internet: <http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org>

Sur Facebook: <https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/>

Sur Twitter: <https://twitter.com/NordBassin2010>

Via Google+: <https://plus.google.com/?hl=fr>